



Centre d'approvisionnement – bureau de Fredericton
301 allée Bishop
Fredericton (N-B) E3C 2M6

26 janvier, 2017

F5211-160485

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT

TITRE: Atelier sur les répercussions acoustiques des activités anthropiques sur la vie marine

INTRODUCTION:

L'objectif de ce préavis d'adjudication de contrat (PAC) est de signaler l'intention du gouvernement d'octroyer un contrat pour l'obtention de ces services au Programme de protection des pêches (PPP) de Pêches et Océans Canada (MPO) pour la Direction de la gestion des écosystèmes de l'Institut océanographique de Bedford, à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse. Avant d'octroyer un contrat, le gouvernement aimerait offrir aux fournisseurs la possibilité de faire la preuve qu'ils sont capables de répondre aux exigences établies dans le présent préavis, en présentant un énoncé de capacités pendant la période d'affichage du PAC.

Si d'autres fournisseurs potentiels présentent un énoncé des capacités pendant la période d'affichage du PAC et prouvent ainsi qu'ils satisfont aux exigences établies dans le PAC, le gouvernement enclenchera un processus d'appel d'offres complet en ayant recours au Service électronique d'appels d'offres du gouvernement ou encore à la méthode traditionnelle avant d'octroyer le contrat en question.

Si, au plus tard à la date de clôture, aucun autre fournisseur ne présente d'énoncé de capacités répondant aux exigences établies dans le PAC, un contrat sera octroyé au fournisseur présélectionné.

CONTEXTE:

On a déterminé que les répercussions acoustiques des activités anthropiques sur la vie marine constituent une préoccupation nouvelle pour les Canadiens, puisqu'elles représentent une menace potentielle pour les écosystèmes aquatiques. Le personnel du PPP doit mieux comprendre les répercussions acoustiques sur la vie marine, et connaître les mesures d'atténuation et les seuils d'exposition aux bruits actualisés pour réglementer les projets dans le cadre des travaux quotidiens qui sont directement liés au mandat du PPP.

Cet atelier a pour objectif de fournir au personnel du programme de nouvelles connaissances pour améliorer sa compréhension des méthodes de prise de mesures des bruits sous-marins, de l'évaluation des répercussions acoustiques et des procédures d'atténuation efficace des répercussions. Il l'aidera à réaliser des évaluations essentielles des méthodes proposées dans les documents d'évaluation environnementale (ÉE), notamment des études sur la surveillance acoustique et la modélisation des bruits sous-marins effectuées par les promoteurs de projets et documentées dans les rapports techniques de l'ÉE. Il aidera également à repérer les lacunes sur le plan des données existantes afin de fournir des directives aux développeurs dans le but de garantir une collecte de données acoustiques de qualité supérieure présentées au cours du processus d'évaluation des répercussions et la correction des lacunes en question par les études d'évaluation proposées.



OBJECTIF:

Le présent contrat vise à fournir au personnel du PPP une occasion de découvrir et de traiter de sujets relatifs aux répercussions acoustiques sur la vie marine. Il aidera les membres du personnel à élaborer et à utiliser des directives fondées sur les seuils d'exposition aux bruits sous-marins justifiés par la science et à comprendre les répercussions et les mesures d'atténuation potentielles dans le cadre de travaux tels que le battage de pieux, le dynamitage et les activités sismiques et liées à l'utilisation de sonars. Les renseignements obtenus aideront également le personnel à déterminer l'exhaustivité des propositions de projet présentées par les promoteurs en ce qui concerne les répercussions globales, par exemple, le transport maritime.

EXIGENCES RELATIVES AU TRAVAIL:

Pendant la durée du contrat, l'entrepreneur élaborera des documents à distribuer, des documents de références et des études de cas. Deux ateliers seront présentés en personne : un à l'Institut océanographique de Bedford, 1, promenade Challenger, à Dartmouth (Nouvelle-Écosse) et un aux bureaux de Pêches et Océans Canada à Winnipeg, au 501, University Crescent, à Winnipeg (Manitoba). Un atelier supplémentaire pourrait être donné d'ici le 31 mars 2018.

RESSOURCES ET NIVEAU D'EFFORT:

Étape 1

Dans les dix (10) jours ouvrables suivant l'attribution du contrat, une réunion initiale, en personne ou par téléconférence, aura lieu entre les autorités techniques du MPO et l'entrepreneur. Cette réunion permettra d'examiner le programme du cours. À ce moment, on précisera les attentes, on posera des questions et on y répondra, et on examinera les suggestions de l'entrepreneur.

On traitera de questions comme les suivantes :

- détails sur le plan de cours;
- examen du manuel et de tout document de référence;
- détermination des études de cas qui seront présentées pendant la formation.
- Aspects logistiques nécessaires à la formation (ordinateurs, projecteurs, etc.).

Produits livrables au cours de l'étape 1 :Le programme de cours définitif se composera du plan de cours présenté dans la proposition de l'entrepreneur, sous réserve de modifications. L'entrepreneur présentera également une version finale des documents à distribuer dans le cadre du cours, des études de cas et des documents de référence connexes aux fins d'examen et de modifications, suggérées par le MPO.

Échéance 1 : Dans les 20 jours suivant l'attribution du contrat

Étape 2

Une fois que l'autorité technique a donné son approbation écrite relativement aux détails du cours et qu'elle a transmis toute orientation et précision supplémentaires, le cours sera organisé et présenté.

Produit livrable 2 :Le contenu des cours convenu doit être présenté, selon le nombre d'heures indiqué dans la proposition retenue.

Échéance 2 :Les cours doivent être terminés d'ici le 31 mars 2017.

APPLICABILITÉ DE L'ACCORD COMMERCIAL ET AUTRES OBLIGATIONS:

Aucun accord commercial n'est visé pour cette exigence.



EXCEPTION AU RÈGLEMENT SUR LES MARCHÉS DE L'ÉTAT ET MOTIFS JUSTIFIANT LE RECOURS À L'APPEL D'OFFRES RESTREINT:

Les exigences en matière de politique suivantes s'appliquent au processus de préavis d'adjudication de contrat (PAC):

Exceptions applicables aux appels d'offres en vertu du Règlement sur les marchés de l'État (RME) (article 6):

Selon l'article 10.2.1 et l'article 6 (d), une seule personne ou une seule société peut exécuter le travail; la règle s'applique à ce PAC pour les raisons suivantes:

Il n'y aucune autre source connue d'approvisionnement.

TITRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE:

Le ministère des Pêches et Océans a déterminé que tout droit de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux prévus par le contrat subséquent appartiendra au contracteur.

DURÉE DU CONTRAT:

On estime que la période du contrat s'étendra de la date à laquelle le contrat a été attribué jusqu'au 31 mars 2018, en prévoyant que deux ateliers seront terminés d'ici le 31 mars 2017. Un atelier supplémentaire pourra être demandé pour le 31 mars 2018.

VALEUR ESTIMATIVE:

La valeur estimative totale de ce contrat ne doit pas dépasser 45 000 \$, taxes applicables et frais de déplacement approuvés en sus.

DROIT DE L'ENTREPRISE DE PRÉSENTER UN ÉNONCÉ DE CAPACITÉS :

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les produits ou les services décrits dans la présente peuvent présenter par écrit un énoncé de capacités à la personne-ressource dont le nom est indiqué dans le présent avis, à la date de clôture au plus tard, qui est aussi précisée dans l'avis. L'énoncé de capacités doit clairement montrer en quoi le fournisseur satisfait aux exigences indiquées dans le préavis.

DATE DE CLÔTURE POUR LA SOUMISSION DES ÉNONCÉS DE CAPACITÉS:

Lundi, le 13 février 2017 à 14 h, (heure Atlantic)

Les demandes de renseignements et présentation des énoncés de capacités :

David LaForge

Agente principale des contrats
Centre d'approvisionnement – bureau de Fredericton
Téléphone: 506-452-2486
Télécopieur: 506-452-3676

Courriel: DFOtenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca